

*Question présentée par le député :*

*M. Boris Calame*

*Date de dépôt : 15 janvier 2020*

## **Question écrite urgente**

### **Antennes 5G : déjà 120 de trop à Genève ?!**

Sur le site de l'OFCOM, Office fédéral de la communication, il est possible de consulter en temps « réel » une carte qui répertorie tous les emplacements des stations émettrices [de télécommunication] actives<sup>1</sup>, notamment celles en lien avec la 5G.

Force est de constater que le nombre de ces antennes 5G actives est en très forte progression, ceci étant malgré le moratoire demandé par le Grand Conseil (10 avril 2019) et les trois décisions du Conseil d'Etat y relatives (26 avril 2019, 17 octobre 2019 et 4 décembre 2019).

En effet, au 13 décembre 2019, « seules » 28 antennes étaient actives, alors que, le 15 janvier 2020 à 12:00, c'est environ 120 antennes qui ont été activées sur le territoire du canton, soit 61 sur le secteur Rhône-Lac, 33 sur le secteur Rhône-Arve et 26 sur le secteur Arve-Lac.

Se pose alors la question de savoir quelle est la marge de manœuvre du Conseil d'Etat et surtout son influence sur les opérateurs, mais aussi sur les lieux d'implantation et/ou d'adaptation des antennes existantes, notamment appartenant à des entités publiques ou parapubliques.

En effet, en consultant rapidement le site de l'OFCOM, on peut constater que certaines antennes sont actives sur des lieux privés, mais aussi, pour bon nombre, publics à l'exemple de (liste non exhaustive) : l'EMS du Bout-du-Monde, le Service des autos, le bâtiment de l'Etat de Sainte-Clotilde, l'Hôtel de Police du chemin de la Gravière, les Ports-Francis de Genève, l'Hôpital des Trois-Chêne (HUG), le terminal de l'Aéroport international de Genève, la STEP d'Aire (...).

---

<sup>1</sup> <https://map.geo.admin.ch/mobile.html?topic=funksender&lang=fr>

Est-ce à dire que les paroles sont une chose et que les actions sont tout autres, c'est en tous les cas le questionnement légitime qui découle de la situation du « moratoire » annoncé et de la réalisation, par les opérateurs, des adaptations à la 5G sur des bâtiments publics.

Mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie par avance pour ses réponses, sont les suivantes :

- 1) *Il y a 120 antennes 5G actives aujourd'hui (15.01.2020) à Genève, combien devrait-il y en avoir à terme ?*
- 2) *Quels sont les opérateurs qui ont activé des antennes 5G et dans quelles proportions actuelles et futures (nombres absolus et relatifs) ?*
- 3) *Quels sont les moyens de pression développés par le Conseil d'Etat, sur les opérateurs, afin que le moratoire souhaité soit respecté ?*
- 4) *Quelles sont les consignes que le Conseil d'Etat a données à ses services, mais aussi aux autres entités publiques et parapubliques pour que le moratoire exigé par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat soit respecté ?*
- 5) *Quels sont les moyens juridiques engagés par l'Etat pour contrer les opérateurs de téléphonie qui imposent cette technologie à toute une population qui doute de ses bienfaits, voir la subit d'ores et déjà ?*
- 6) *Dans quelle mesure les contrats passés, par les entités publiques et parapubliques, avec les opérateurs pourraient-ils être dénoncés pour non-respect de la demande de moratoire ?*
- 7) *Sous quelle forme d'annonce le Conseil d'Etat, les communes et les entités publiques entendent-ils informer la population de la situation actuelle et, le cas échéant, la façon de se prémunir d'éventuelle atteinte à la santé ?*
- 8) *Est-ce que le principe de précaution et de prévention ne devrait pas obliger tous les propriétaires de bien immobilier recevant une antenne 5G et/ou les exploitants de celle-ci à informer les personnes concernées, dans un périmètre donné, de l'installation, la modification et l'activation de ladite antenne, mais aussi de sa montée en puissance ?*